

COMMUNE de CORRAVILLERS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 novembre 2015

A 20h30, 10 conseillers se sont réunis en mairie autour de Catherine LALLEMENT, Maire, afin de délibérer sur l'ordre du jour. Ludovic TISSERAND a donné pouvoir à Joël CREVOISIER.

8 délibérations et des questions diverses sont au programme de ce conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé :

- De donner pouvoir au Centre de Gestion afin de négocier le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal.
- De répartir aux autres communes du regroupement pédagogique les frais de fonctionnement des écoles (Année scolaire 2013/2014).
- De rembourser les frais de formation du personnel communal.
- D'accepter la décision budgétaire modificative pour solder une vente de bois de 1 400 euros.
- De retenir l'assiette de coupes proposée par l'ONF de Luxeuil pour les parcelles N° 4 pour 200m³, 24 pour 400m³ et 19 pour 30m³.
- de fixer l'indemnité du percepteur à hauteur de 75 %.
- D'allouer aux 7 enfants de la commune scolarisés au RPI de la LONGINE la somme de 20 euros par enfant. Celle-ci sera versée à la coopérative scolaire.

La dernière délibération concernait la loi NOTRE : après avoir entendu les différents points de vue sur l'avenir de notre communauté de communes, le conseil a décidé par 8 voix contre 3 de rallier la communauté de communes de la haute vallée de l'Ognon .

Questions diverses :

- Le conseil a préparé les élections des dimanches 6 et 13 décembre 2015 (tableau de présence).
- La répartition des articles pour le journal communal a été évoquée.
- La distribution des colis aura lieu le 19 décembre 2015 et le repas le 20 décembre 2015.
- Les vœux du maire se dérouleront le 9 janvier 2016 à 11 heures à la salle du Pas Saint Jean.

Vu pour être affiché le jeudi 3 décembre, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

A Corravillers , le 7 décembre 2015

Le MAIRE

Catherine LALLEMENT